

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à la l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 14 mars 2024 à 19h30, sous la présidence du maire, monsieur Denis Martin.

Présences: Margaret Lavallée, Erik Johnson, Micheline Groulx Stabile, Manon Robitaille, Michel Mendes et Eric Langlois

Benoit Ferland, directeur général  
Jacques Robichaud, greffier

---

**1. Séance ordinaire**

La séance est ouverte par monsieur le maire Denis Martin à 19h30.

**1.1 Adoption de l'ordre du jour**

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-03-14.039

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes**

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

**1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2024**

CONSIDÉRANT que chaque membre du conseil a reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2024, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

CONSIDÉRANT le dépôt par le greffier du procès-verbal de correction n° 2024-01, daté du 20 février 2024, corrigeant la résolution n° 2024-02-08.025b) par le remplacement des mots « marge avant » par « marge arrière ».

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-03-14.040

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 février 2024 tel que modifié.

**ADOPTÉE**

**2. Affaires du Conseil**

**2.1 Versement d'aide financière – Divers organismes**

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Francine Thibodeau, adjointe à la direction générale, datée du 6 mars 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable

Appuyé par madame Margaret Lavallée

Et unanimement résolu

**2024-03-14.041**

D'OCTROYER une contribution financière aux organismes suivants :

Fondation du Triolet – Soirée bénévole	250 \$
Club de patinage St-Eustache – Contribution	160 \$
Comité de parents CSSMI – Contribution Gala reconnaissance	125 \$

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.2 Déclaration des intérêts pécuniaires d'un membre du conseil - Dépôt**

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, M. Eric Langlois, membre du conseil municipal, dépose sa déclaration des intérêts pécuniaires.

**2.3 Corporation des boisés et parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes – Aide financière**

CONSIDÉRANT que la Ville peut contribuer sous forme d'appui financier à la Corporation des boisés et parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes permettant ainsi de maintenir l'entretien, le nettoyage et l'amélioration des sentiers avec l'assistance de citoyens bénévoles ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes

Appuyé par monsieur Eric Langlois

Et unanimement résolu

**2024-03-14.042**

D'OCTROYER un montant de 2 000 \$ à la Corporation des boisés et parcs naturels de la Ville de Deux-Montagnes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

**ADOPTÉE**

**2.4 Commission sur la circulation et la toponymie – Nomination du conseiller Eric Langlois**

---

IL EST

Proposé par Monsieur Denis Martin  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2024-03-14.043

DE NOMMER Monsieur Eric Langlois, président de la Commission sur la circulation et la toponymie, et Madame Manon Robitaille en tant que substitut.

**ADOPTÉE**

**2.5 Assises de l'UMQ – Autorisation de participations des membres du conseil municipal**

---

CONSIDÉRANT la tenue des Assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec, du 22 au 24 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Benoit Ferland, directeur général, datée du 26 février 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-03-14.044

D'AUTORISER les membres du conseil municipal à participer aux Assises 2024 de l'Union des municipalités du Québec, du 22 au 24 mai 2024 ;

DE REMBOURSER les frais d'inscriptions, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses sont imputées au poste budgétaire 02.111.00.310.

**ADOPTÉE**

**2.6 Parc du Centenaire - Programme de la Trame verte et bleue de la CMM - Demande de financement modifiée**

---

CONSIDÉRANT que le projet du Parc du Centenaire a pour objectif d'offrir un accès public à l'eau avec des aménagements durables ainsi que divers éléments récréatifs et culturels qui favoriseraient également un développement récréotouristique du secteur ;

CONSIDÉRANT que la subvention de la CMM couvrirait 66 % du coût du projet ;

CONSIDÉRANT que le coût réel en 2023 du projet a augmenté dû à l'inflation ;

IL EST

Proposé par madame Manon Robitaille  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2024-03-14.045

DE SOUMETTRE à la Communauté métropolitaine de Montréal une demande modifiée de financement dans le cadre du programme d'aide financière de la Trame verte et bleue en vue d'offrir un accès à l'eau en aménageant un parc à proximité de l'édifice communautaire de la Légion. Ce projet est désigné comme étant le parc du Centenaire.

Que la Ville s'engage :

- à contribuer à la hauteur de 33% des coûts admissibles du projet puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;
- à assumer 100% des coûts non admissibles puisés à même l'excédent de fonctionnement non affecté ;
- à maintenir l'accès permanent public et gratuit du site visé ;
- à réaliser les activités de communication énoncées dans la demande de financement.

DE DÉSIGNER le directeur général comme personne autorisée à agir au nom de la municipalité pour ce projet.

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville, la convention avec la CMM.

### **ADOPTÉE**

### **3. Comités, commissions, régie**

#### **3.1 Dépôt des procès-verbaux**

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 5 mars 2024
- Commission sur la circulation et la toponymie du 21 février 2024

### **4. Règlements municipaux**

#### **4.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454)**

Madame Margaret Lavallée donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement modifiant le Règlement établissant la tarification des services rendus par la Ville de Deux-Montagnes (Règl. n° 1454) ;

Madame Margaret Lavallée dépose un projet de Règlement qui aura pour objet de modifier les tarifs liés aux demandes d'accès à l'information.

**4.2 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement- Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition d'un dôme pour l'entreposage d'équipements et l'acquisition d'une plate-forme élévatrice hors-sol**

Monsieur Eric Langlois donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour l'acquisition d'un dôme pour l'entreposage d'équipements et l'acquisition d'une plate-forme élévatrice hors-sol.

Monsieur Eric Langlois dépose le projet de règlement.

**4.3 Règlement d'emprunt n° 1726 – Dépôt du certificat du résultat du registre**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, le greffier dépose le certificat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le règlement d'emprunt n° 1726.

**5. Greffe et Services juridiques**

**5.1 Tour d'eau – Bail avec Vidéotron Itée – Amendement n°2 – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la signature d'un bail avec Vidéotron Itée. pour la location d'espaces pour l'installation d'équipements de télécommunication à la Tour d'eau, le 18 juin 2009;

CONSIDÉRANT la demande de Vidéotron Itée. de lui accorder le droit de prolonger le bail pour trois périodes supplémentaires consécutives de 5 années chacune, soit pour les périodes suivantes : du 1<sup>er</sup> octobre 2029 au 30 septembre 2034, du 1<sup>er</sup> octobre 2034 au 30 septembre 2039 et du 1<sup>er</sup> octobre 2039 au 30 septembre 2044;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-03-14.046

DE SIGNER avec Vidéotron Itée. l'amendement n° 2 au bail de location d'espaces à la Tour d'eau pour l'installation d'équipements de télécommunication.

**ADOPTÉE**

**6. Finances**

**6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Février 2024**

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de février 2024 et montrant un total de :

➤ Fonds général :	2 510 982,69 \$
➤ Fonds de dépenses en immobilisations :	39 281,08 \$

**7. Ressources humaines**

**7.1 Dépôt de la liste des employés engagés par le directeur général**

Le greffier dépose la liste des employés engagés par le directeur général suivant le Règlement de délégation n° 1580.

**7.2 Service de l'urbanisme et de l'environnement – Embauche d'une inspectrice en bâtiments et environnement**

CONSIDÉRANT le départ d'un inspecteur en bâtiments et environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement et que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement du Service.

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 26 février 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2024-03-14.047

D'EMBAUCHER madame Tasnym Kareh, au poste d'inspectrice en bâtiments et environnement au Service de l'urbanisme et de l'environnement, et ce, rétroactivement au 19 février 2024 et de confirmer son statut de salariée permanente temps plein à compter du 29 avril 2024, avec tous les pouvoirs prévus à la réglementation d'urbanisme.

**ADOPTÉE**

**7.3 Service de sécurité incendie – Embauche d'un chef de division – Monsieur Benoit Martel**

CONSIDÉRANT le départ récent du chef de division, et que ce poste est nécessaire au bon fonctionnement des activités de la direction du Service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 26 février 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-03-14.048

D'ENGAGER monsieur Benoit Martel à titre d'employé-cadre, au poste de chef de division du Service de sécurité incendie, à compter du 18 mars 2024.

**ADOPTÉE**

**7.4 Employé col bleu – Opérateur de machinerie lourde – Confirmation de permanence – Monsieur Éric St-Jacques**

CONSIDÉRANT que la période de probation de 36 semaines de service est terminée pour M. Éric St-Jacques ;

CONSIDÉRANT la recommandation de Madame Louise Mailloux, directrice du Service des ressources humaines et des communications, datée du 26 février 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois  
Appuyé par madame Manon Robitaille  
Et unanimement résolu

2024-03-14.049

DE CONFIRMER la permanence de Monsieur Éric St-Jacques à titre d'employé permanent, au poste d'opérateur de machinerie lourde, et ce, rétroactivement à sa date de nomination, le 4 octobre 2022.

**ADOPTÉE**

**Service aux citoyens**

**8. Urbanisme et environnement**

**8.1 Demandes de dérogations mineures**

CONSIDÉRANT les demandes de dérogations mineures déposées à l'égard des propriétés mentionnées à la présente ;

CONSIDÉRANT que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice sérieux au requérant ;

CONSIDÉRANT que les dérogations demandées n'auraient pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du CCU ;

CONSIDÉRANT que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

2024-03-14.050

D'ACCORDER les demandes de dérogations mineures à l'égard des propriétés suivantes :

Désignation de l'immeuble	Nature et effet de la dérogation
A) Dossier 2024-00030 117, 24 <sup>e</sup> Avenue (lot 1 974 608)	De régulariser l'implantation d'un bâtiment unifamilial isolé existant avec une marge arrière de 5,04 m au lieu d'une marge arrière de 7,6 m.

<p><b>B)</b> Dossier 2024-00045 261, 8<sup>e</sup> Avenue (lot 6 622 577)</p>	<p>D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation bifamiliale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge avant de 7,27 m au lieu de 6,16 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ;</li> <li>- un stationnement ayant un empiètement de 2,44 m au lieu de 2 m dans la cour avant du bâtiment principal;</li> <li>- une marge latérale totale de 4,66 m au lieu de 5 m;</li> <li>- un terrain ayant un frontage de 13,51 m au lieu de 15 m ;</li> <li>- un terrain d'une superficie de 399,1 m<sup>2</sup> au lieu de 450 m<sup>2</sup>.</li> </ul>
<p><b>C)</b> Dossier 2024-00046 263, 8<sup>e</sup> Avenue (lot 6 622 576)</p>	<p>D'autoriser l'implantation d'une nouvelle habitation bifamiliale avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une marge avant de 7,27 m au lieu de 6,16 m, soit une marge avant égale à la moyenne des marges de recul avant des bâtiments existants adjacents ;</li> <li>- une marge latérale totale de 4,66 m au lieu de 5 m;</li> <li>- un stationnement ayant un empiètement de 2,44 m au lieu de 2 m dans la cour avant du bâtiment principal ;</li> <li>- un terrain ayant un frontage de 13,51 m au lieu de 15 m ;</li> <li>- un terrain d'une superficie de 403,1 m<sup>2</sup> au lieu de 450 m<sup>2</sup>.</li> </ul>

**ADOPTÉE**

**8.2 Demandes d'approbation de PIIA**

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Michel Mendes  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2024-03-14.051**

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :



Adresse des travaux	Description
A) 261, 8 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 622 577)	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00054 pour le projet de permis de construction d'une habitation bifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de brique de couleur ultra white et un revêtement Maibec de type Canoxel de couleur blanc tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
B) 263, 8 <sup>e</sup> Avenue (lot 6 622 576)	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00051 pour le projet de permis de construction d'une habitation bifamiliale isolée. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de brique de couleur Wellington associée à un revêtement de type Canoxel de couleur moka foncé tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
C) 124, de Dieppe (lot 6 618 259)	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00048 pour le projet de permis de construction pour une habitation multifamiliale d'envergure de 38 logements. Pour la façade principale, les matériaux de revêtement proposés sont de pierre modèle Aria Stone aux teintes Newport gry et Rockland black combinées avec des panneaux d'acier dans les teintes de bright white et black tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
D) 1806, ch. d'Oka (lot 1 974 094)	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00050 pour le projet de pose d'une enseigne sur poteau en alu d'une grandeur de 84 pouces par 48 pouces avec face en acrylique et situé de façon perpendiculaire au chemin tel que démontré sur les plans et l'image couleur soumise.
E) 275, 18 <sup>e</sup> Avenue lot actuel 1 974 485 (lots projetés 6 613 501 et 6 613 502)	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00001 pour la demande de permis pour une opération cadastrale par la création de 2 lots, 6 613 501 et 6 613 502, du cadastre du Québec, soit un retour aux lots originaux avant la réforme cadastrale tel que démontré sur le plan de lotissement soumis.
F) 261 et 263, 8 <sup>e</sup> Avenue lots actuels 1 606 097 et 1 606 098 (lots projetés 6 622 575 à 6 622 577)	D'approuver la demande de PIIA n°2024-00002 pour la demande de permis pour une opération cadastrale par la création de 3 lots, 6 622 575, 6 622 576 et 6 622 577, du cadastre du Québec tel que démontré sur le plan de lotissement soumis.

ADOPTÉE

**9. Travaux publics**

**9.1 Entente intermunicipale – Partage de l’aide financière pour l’élaboration du plan de protection des sources d’eau potable – Autorisation de signature**

CONSIDÉRANT la résolution n°2023-05-11.106 mandatant la Ville de Sainte-Thérèse à présenter une demande de subvention, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, en partenariat dans le cadre du Programme pour l’élaboration des plans de protection des sources d’eau potable (PEPPSEP) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente intermunicipale à ce sujet ;

CONSIDÉRANT la recommandation d’Achille Kagambega, directeur par intérim du Génie et Services techniques, datée du 14 mars 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Eric Langlois  
Et unanimement résolu

2024-03-14.052

DE SIGNER avec les villes de Sainte-Thérèse, Saint-Eustache, Rosemère et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins, l'entente intermunicipale de partage de l'aide financière pour l'élaboration du plan de protection des sources d'eau potable : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente ainsi que tout autre document requis aux fins de la présente résolution.

**ADOPTÉE**

**9.2 Adjudication de contrat – Marquage des rues et des stationnements – Années 2024 à 2028 – Appel d’offres GT2024-05**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d’offres public pour le marquage des rues et des stationnements pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT la réception de cinq (5) soumissions et que les trois (3) plus basses soumissions sont les suivantes :

Fournisseurs	Montant
Patrick Boucher (Entreprise M.R.Q.)	54 383,00 \$
Lignes-Fit inc.	83 931 62 \$
9254-8783 Québec inc. (Lignes Maska)	107 561,95 \$

CONSIDÉRANT la recommandation de Gabriel Persechino, directeur au Service des travaux publics, datée du 13 mars 2024 ;

IL EST

Proposé par monsieur Eric Langlois  
Appuyé par madame Margaret Lavallée  
Et unanimement résolu

**2024-03-14.053** D'ACCORDER le contrat pour le marquage des rues et stationnements à *Patrick Boucher (Entreprise M.R.Q.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 54 383,00 \$, taxes incluses, suivant les documents d'appel d'offres (GT2024-05). Le contrat est à prix unitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.355.00.458

**ADOPTÉE**

**9.3 Reconstruction de la rampe de mise à l'eau de la 26<sup>e</sup> Avenue – Demandes d'autorisation ministérielles – Autorisation à EMS Structure inc.**

CONSIDÉRANT le projet de reconstruction de la rampe de mise à l'eau de la 26<sup>e</sup> Avenue ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite la délivrance de certificats d'autorisation et/ou de permis ;

IL EST

Proposé par monsieur Erik Johnson  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

**2024-03-14.054** D'AUTORISER EMS Structure inc., à préparer et présenter, pour et au nom de la Ville, toutes les demandes d'autorisation et de permis nécessaires auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, ainsi qu'auprès de tous autres ministères, organismes et autorités compétentes, dans le but d'obtenir les autorisation et permis nécessaires à la réalisation des travaux de reconstruction de la rampe de mise à l'eau de la 26<sup>e</sup> Avenue, incluant l'émission des rapports finaux et avis de conformité.

**ADOPTÉE**

**10. Loisirs et développement communautaire**

**10.1 Association des pompiers de Deux-Montagnes – Demande d'organisation d'un tournoi de hockey au profit de S.O.S jeunesse**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association des pompiers de Deux-Montagnes pour la tenue d'un tournoi de hockey pour une levée de fonds au profit de S.O.S. Jeunesse ;

CONSIDÉRANT que ce tournoi se tiendrait le 11 avril prochain, de 8 h 30 à 17 h, à l'aréna Olympia ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par monsieur Eric Langlois  
Et unanimement résolu

**2024-03-14.055** D'AUTORISER l'Association des pompiers de Deux-Montagnes à tenir un tournoi de hockey au profit de S.O.S. Jeunesse, à l'aréna Olympia, le 11 avril 2024, de 8 h 30 à 17 h.

D'AUTORISER la tarification spéciale, soit 50\$/heure, pour la réservation de 8,5 heures maximum de glace pour le tournoi de hockey.

**ADOPTÉE**

**10.2 Association PANDA - Gratuité pour la piscine extérieure 2024**

CONSIDÉRANT la demande reçue de l'Association PANDA Basses-Laurentides Sud-Ouest ;

CONSIDÉRANT que l'activité proposée est d'une durée de cinq semaines, débutant le 8 juillet et se terminant le 9 août 2024 ;

CONSIDÉRANT que la gratuité demandée touche seulement les jeunes non-résidents ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur au Service des loisirs et développement communautaire, datée du 5 mars 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stable  
Et unanimement résolu

2024-03-11.056

D'AUTORISER la gratuité à la piscine extérieure pour l'Association PANDA Basses-Laurentides Sud-Ouest à de jeunes non-résidents, du 8 juillet 2024 au 9 août 2024, du lundi au jeudi, de 13h30 à 15h.

**ADOPTÉE**

**10.3 Moisson Laurentides – Autorisation à tenir un barrage routier**

CONSIDÉRANT la demande de Moisson Laurentides concernant la 22<sup>e</sup> édition de *La Grande Collecte pour combattre la faim* ;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 5 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT que Moisson Laurentides organise une levée de fonds annuelle sous forme de barrage routier pour venir en aide à divers organismes sur notre territoire ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stable  
Appuyé par monsieur Michel Mendes  
Et unanimement résolu

2024-03-14.057

D'AUTORISER Moisson Laurentides à tenir un barrage routier, le samedi 27 avril 2024, à l'angle de la 20<sup>e</sup> Avenue et de la piste cyclable, entre 9h et 15h, afin de recueillir des fonds.

DE S'ASSURER le support de la Régie de police du Lac des Deux-Montagnes, du Service des travaux publics et du Service des loisirs et développement communautaire afin de maintenir le respect des exigences de sécurité.

**ADOPTÉE**

**10.4 Aréna Olympia – Contrat de rénovations des douches – 9192-4829 Québec inc. (Construction SIMCO)**

---

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et développement communautaire, datée du 6 mars 2024 ;

IL EST

Proposé par madame Margaret Lavallée  
Appuyé par madame Micheline Groulx Stabile  
Et unanimement résolu

2024-03-14.058

D'ACCORDER un contrat de gré à gré avec 9192-4829 Québec inc. (Construction SIMCO) pour les travaux de rénovation des douches de l'aréna Olympia, pour la somme de 75 964,43 \$ plus taxes.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée à la réserve pour le maintien et l'amélioration des actifs immobiliers de la Ville (Règl. 1690).

**ADOPTÉE**

**11. Bibliothèque et culture**

**11.1 Entente de développement culturel – Désignation de nouveaux mandataires**

CONSIDÉRANT la demande de partenariat présentée auprès du ministère de la Culture et des Communications pour la réalisation d'une politique culturelle dans le cadre d'une entente de développement culturel ;

CONSIDÉRANT que madame Julie Deslauriers, alors cheffe des activités culturelles, avait été désignée mandataire de la Ville auprès du ministère de la Culture et des Communications ;

CONSIDÉRANT le départ de madame Julie Deslauriers ;

IL EST

Proposé par madame Micheline Groulx Stabile  
Appuyé par monsieur Eric Langlois  
Et unanimement résolu

2024-03-14.059

DE DÉSIGNER madame Marie-Hélène Bohémier, cheffe de division de la bibliothèque et de la culture, ainsi que monsieur Mario Quesnel, directeur du Service des loisirs et du développement communautaire, comme mandataires de la Ville auprès du ministère de la Culture et des Communications afin de coordonner toutes les étapes de réalisation de la politique et du plan d'action culturel.

**ADOPTÉE**

**12. Période de questions (30 minutes au maximum)**

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 19 h 56.  
Un (1) citoyen questionne le conseil. La période de questions se termine à 20 h 05.

**13. Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 05 par le maire.

---

Denis Martin, maire

---

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.  
Greffier et directeur des Services juridiques